

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

numéro
CM_241203_02

L'an deux mille-vingt quatre, le trois décembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt sept novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, Fatiha ENNADIFI, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Ludovic CROS, David BOSC à Gaëlle LEVEQUE, Fadilha BENAMMAR KOLY à Marie-Laure VERDOL, David DRUART à Didier KOEHLER, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Françoise CAUVY à Marie Pierre CAUMES.

Absente :

Claude FERAL.

OBJET :	Création de la Commission d'appel d'offres dédiée au programme expérimental international Quartiers de demain
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier, les articles L.1414-2 et suivants, L.2121-21, L.2121-22, D.1411-3 et suivants,

VU le Code de la commande publique, et en particulier les articles L2125-1.2°, R2162-15 à R2162-26, R2172-2,

VU la délibération n°CM_241203_01 du Conseil municipal du 3 décembre 2024, relative à la convention avec le groupement d'intérêt public L'Europe des projets architecturaux et urbains dans le cadre du programme expérimental Quartiers de demain,

CONSIDÉRANT que la mise en oeuvre du programme expérimental Quartiers de demain consiste à ce que l'État anime la consultation et que la Commune de Lodève puisse ensuite organiser son achat et contractualise, en qualité de pouvoir adjudicateur, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue, ce qui nécessite de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dédiée au programme,

CONSIDÉRANT que la CAO est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

CONSIDÉRANT que peuvent participer des membres avec voix consultative :

- un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'État,
- des personnalités désignées par le Président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- lorsqu'ils sont invités par le Président de la CAO, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

CONSIDÉRANT que la CAO dédiée au programme expérimental Quartiers de demain ne sera effective que sur la durée du programme,

CONSIDÉRANT que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour que chaque liste obtienne un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages qu'elle a recueillis,

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu par le Conseil municipal à l'unanimité de voter à main levée,

CONSIDÉRANT qu'après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote à main levée pour la liste proposée :

titulaires	suppléants
- Ludovic CROS,	- Michel PANIS,
- Jean-Marc SAUVIER,	- Édith POMAREDE,
- Didier KOEHLER,	- Claude FERAL,
- Fadilha BENAMMAR-KOLY,	- Marie-Laure VERDOL,
- Damien ROUQUETTE,	- Marie-Pierre CAUMES,

conformément aux résultats du vote, le Maire propose au Conseil municipal de valider la composition de la CAO dédiée au programme expérimental Quartiers de demain comme présentée ci-dessous.

Qui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : CONVIENT** à l'unanimité, de procéder au vote à main levée,

- **ARTICLE 2 : VALIDE** la composition de la Commission d'appel d'offres dédiée au programme expérimental Quartiers de demain suivante :

titulaires	suppléants
- Ludovic CROS,	- Michel PANIS,
- Jean-Marc SAUVIER,	- Édith POMAREDE,
- Didier KOEHLER,	- Claude FERAL,
- Fadilha BENAMMAR-KOLY,	- Marie-Laure VERDOL,
- Damien ROUQUETTE,	- Marie-Pierre CAUMES,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241203-lmc114654-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/12/24
Date de publication : 09/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le trois décembre deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

